



Mémoire de la Ville de Montréal

Présenté à la Commission des relations avec les citoyens
dans le cadre de la consultation générale et auditions publiques sur le cahier
de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour
la période 2026-2029 »

Le 15 août 2025

Table des matières

Introduction	2
1. Remarques préalables	3
1.1 Rôle et statut de Montréal à titre de métropole	3
1.2 Distinguer les logiques économiques et humanitaires en immigration	4
1.3 Trouver l'équilibre entre prévisibilité et flexibilité en matière de planification	4
1.4 Prendre en compte l'ADS+	5
1.5 Mettre en place les conditions propices à l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes	5
2. Les préoccupations de la Ville de Montréal	6
2.1 La vitalité économique et démographique	6
2.2 La précarisation des statuts d'immigration	7
2.3. Le manque de clarté et de précisions sur les moyens	9
3. Les recommandations	10
3.1 Immigration permanente	10
3.1.1 La question des cibles	10
3.1.2 La question des programmes	12
3.2 Immigration temporaire	14
3.3 Regroupement familial	16
3.4 Accueil et intégration	17
3.4.1 Rôle des municipalités	17
3.4.2 Offre de services gouvernementale et soutien aux organismes communautaires ..	19
3.4.3 Francisation	21
Conclusion	24
Synthèse des recommandations	25

Introduction

La Ville de Montréal remercie le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration de l'invitation à contribuer à la réflexion entourant la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2026-2029. Fidèle à son engagement à bâtir une métropole inclusive, dynamique et solidaire, Montréal saisit cette occasion pour faire valoir sa vision, ses priorités et son expertise en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes.

Dans un contexte où le gouvernement du Québec propose, pour la première fois, d'encadrer à la fois les niveaux d'immigration permanente et temporaire, la Ville souhaite rappeler l'importance de préserver une immigration diversifiée et structurante, et demande le maintien des niveaux actuels pour la période 2026-2029. Les orientations gouvernementales actuellement soumises à la consultation, qui incluent une réduction des admissions, une priorisation de l'immigration économique et francophone, soulèvent certaines préoccupations quant à la vitalité économique, démographique et sociale de la métropole.

Entre 2016 et 2021, la Ville de Montréal a accueilli 233 825 personnes immigrantes (permanentes et temporaires), soit 57,2 % des personnes nouvellement arrivées au Québec. La Ville est donc le territoire d'ancrage et d'établissement de 51,3 % des immigrantes et immigrants permanents, et de 31,1 % des résidentes et résidents non permanents de la province¹. Cette réalité démographique, conjuguée à la densité de ses infrastructures, à la diversité de ses communautés et à la vitalité de son marché du travail, confère à la métropole un rôle structurant dans l'écosystème migratoire québécois.

Les recommandations formulées dans ce mémoire s'appuient sur une approche fondée sur les droits humains, sur la reconnaissance des parcours d'immigration variés et sur la nécessité de préserver la cohésion sociale et la vitalité économique. Elles visent à :

- Soutenir la vitalité économique et démographique du Québec en maintenant des cibles d'immigration conséquentes ;
- Favoriser l'établissement permanent des personnes déjà présentes sur le territoire ;
- Préserver les engagements humanitaires du Québec, notamment en matière de regroupement familial et de protection des personnes vulnérables ;
- Renforcer les conditions d'accueil et d'intégration, en particulier en francisation, en reconnaissance des compétences et en accès aux services ;
- Reconnaître pleinement le rôle de la métropole, des municipalités et des organismes communautaires comme acteurs clés de la réussite en matière d'immigration.

La Ville de Montréal réitère sa volonté de collaborer activement avec le gouvernement pour bâtir une immigration inclusive, prévisible et adaptée aux réalités locales. Elle appelle à une gouvernance partagée, à des leviers d'action renforcés et à une planification fondée sur des données probantes, des principes d'équité et une vision à long terme du développement du Québec.

¹ Statistiques Canada, Recensement de la population 2021, compilation spéciale, CO-2340, Tableau 3. Adaptation par la Ville de Montréal.

1. Remarques préalables

1.1 Rôle et statut de Montréal à titre de métropole

Montréal constitue la principale porte d'entrée de l'immigration au Québec et est un pilier de son développement économique, social et culturel. En 2021, l'agglomération montréalaise comptait 652 725 personnes immigrantes, soit 54 % de l'ensemble des personnes immigrantes recensées dans la province². Elle accueillait également 138 240 résidentes et résidents temporaires, soit un peu plus de 67 % du total québécois³. Depuis 2019, en moyenne, plus de 27 000 personnes admises comme résidentes permanentes s'établissent chaque année à Montréal⁴, ce qui en fait le principal territoire d'accueil du Québec.

Cette concentration s'explique par la densité des infrastructures, la présence d'un réseau universitaire de calibre international, un marché du travail diversifié et une communauté cosmopolite bien ancrée. Avec un salaire moyen offert supérieur à celui de la plupart des autres régions, l'agglomération de Montréal représente également plus du tiers du PIB (34 %) et plus du quart de l'emploi (26 %) du Québec, ce qui en fait un moteur économique incontournable.

La population immigrante de l'agglomération montréalaise est hautement qualifiée : 45,8 % des personnes immigrantes âgées de 25 à 64 ans détiennent un diplôme universitaire (baccalauréat ou grade supérieur). Au Québec, les personnes immigrantes contribuent par ailleurs activement à l'entrepreneuriat, avec des taux d'intention et de démarches⁵ deux fois plus élevés que chez les personnes nées au Québec⁶.

Enfin, Montréal est un pôle d'attraction majeur pour les étudiantes et étudiants internationaux, avec respectivement 73 % et 72 %⁷ des inscriptions universitaires et collégiales internationales du Québec. Cette vitalité académique renforce son rôle dans l'économie du savoir et dans la rétention des talents.

Ces données confirment la nécessité de reconnaître pleinement le rôle stratégique de Montréal dans l'écosystème migratoire du Québec et d'inclure, dans la planification de l'immigration, la prise en compte des besoins et des réalités de la métropole. Une gouvernance adaptée, dotée de leviers d'action renforcés et d'un partenariat structuré avec les autres paliers gouvernementaux, est essentielle pour répondre aux défis actuels et futurs de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes.

² Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, [Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec](#) produit dans le cadre de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029, p. 37:

³ Idem, p. 53.

⁴ Idem, p. 73.

⁵ Au sein de la chaîne entrepreneuriale, la première étape (les intentions) comprend autant les intentions de créer un jour une entreprise que celles d'en reprendre une, quel que soit l'horizon temporel. La seconde étape (les démarches), comprend pour sa part autant les démarches en vue de créer une entreprise que celles pour en reprendre une.

⁶ Voir l'édition 2024 de l'Indice entrepreneurial québécois : <https://indiceentrepreneurialqc.com/rapports/indice-2024/>

⁷ Données concernant les inscriptions pour l'année 2019-2020 de la région administrative de Montréal. Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, [Les étudiants internationaux à l'enseignement supérieur : Portrait statistique](#), 2021, pp. 23 et 10.

1.2 Distinguer les logiques économiques et humanitaires en immigration

L'immigration à Montréal repose sur une diversité de parcours et de statuts qui répondent à des logiques parfois complémentaires, parfois divergentes. L'immigration économique représente une part importante des admissions, soit 58 % des personnes nouvellement arrivées dans l'agglomération de Montréal⁸. La métropole est également un lieu d'accueil pour les étudiantes et étudiants internationaux, les travailleuses et travailleurs temporaires, les personnes en demande d'asile et les personnes réfugiées. Cette pluralité de profils exige une approche différenciée, capable de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe. Si l'immigration économique est stratégique pour la prospérité du Québec et de la métropole, l'immigration humanitaire et le regroupement familial commandent le respect des engagements internationaux et répondent à des situations exceptionnelles où la vie et la dignité humaine sont en jeu. Montréal doit pouvoir conjuguer attractivité économique et considérations humanitaires, en assurant un accès équitable et inclusif aux services, à la protection des personnes et à des opportunités pour tous les profils d'immigration.

1.3 Trouver l'équilibre entre prévisibilité et flexibilité en matière de planification

La planification de l'immigration doit permettre aux institutions locales et nationales d'anticiper les besoins en matière de logement, de francisation, de santé et d'éducation. Une prévisibilité accrue est essentielle pour permettre aux acteurs institutionnels d'assurer la qualité et la continuité des services ainsi que pour favoriser la rétention des personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec. Cette planification doit aussi intégrer une capacité d'adaptation rapide face aux crises humanitaires et aux fluctuations économiques. Montréal, en tant que métropole, appelle le gouvernement à expérimenter des modèles de planification souples, fondés sur des données en temps réel, des mécanismes de coordination intersectorielle et une gouvernance partagée, capables de renforcer notre agilité collective. Montréal encourage également le gouvernement à reconnaître la légitimité des démarches déjà entamées par les personnes immigrantes et à leur offrir une certaine prévisibilité leur permettant de se projeter plus sereinement dans leur projet d'installation.

⁸ Statistiques Canada, Recensement de la population 2021, compilation spéciale, CO-2340, Tableau 3. Adaptation par la Ville de Montréal.

1.4 Prendre en compte l'ADS+

Les personnes immigrantes racisées, des communautés LGBTQIA2+ ou en situation de handicap, et plus particulièrement les femmes⁹ de ces groupes, font face à des obstacles systémiques qui amplifient leur vulnérabilité : accès limité aux soins de santé reproductive, exposition accrue aux violences sexuelles, responsabilités familiales non reconnues, difficultés d'accès aux garderies et discriminations à l'embauche. Une planification inclusive de l'immigration doit intégrer une analyse différenciée selon les sexes et les autres facteurs identitaires (ADS+), et ce, afin de concevoir des politiques, des programmes et des services qui répondent aux réalités vécues et aux besoins différenciés. Montréal peut jouer un rôle de chef de file en matière d'équité, en soutenant des initiatives ciblées et en renforçant les capacités des organismes communautaires spécialisés.

1.5 Mettre en place les conditions propices à l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes

L'intégration durable des personnes immigrantes repose sur des investissements structurants dans les services publics, notamment en francisation, en employabilité, en éducation, en logement et en santé. À Montréal, si la majorité des personnes immigrantes (temporaires et permanentes) est apte à converser en français, les besoins en matière de formation linguistique sont tout de même importants pour les personnes résidentes temporaires. En effet, parmi les personnes immigrantes permanentes, 77,4 % d'entre elles ont une connaissance du français (28,1 % connaissent le français uniquement et 49,3 % le français et l'anglais) alors que cette proportion est de 63,9 % pour les personnes immigrantes temporaires (20,2 % connaissent le français uniquement et 43,7 % le français et l'anglais)¹⁰. La contribution des personnes immigrantes au marché du travail montréalais est significative, mais les services d'insertion en emploi n'en demeurent pas moins nécessaires. Pour soutenir une intégration durable des personnes immigrantes, il est essentiel que le gouvernement québécois investisse de manière stable et prévisible, en reconnaissant le rôle central de Montréal et des organismes communautaires dans l'intégration des personnes nouvellement arrivées, peu importe leur statut d'immigration, et en lui conférant les moyens d'agir à la hauteur de ses responsabilités et des réalités et besoins des populations immigrantes.

⁹ À ce sujet, consulter l'étude réalisée par Salima Massoui (2023) intitulée « Étude exploratoire : Violences genrées dans les trajectoires pré-péri et post migratoire et accompagnement des femmes » à l'adresse suivante : <https://tcri.qc.ca/wp-content/uploads/2024/01/Rapport-Etude-exploratoire-TRACES.pdf>. Consulter également les informations colligées par l'INSPQ sur les barrières structurelles auxquelles font face les femmes immigrantes en situation de violence conjugale dans l'accès aux services et aux soins à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-immigrantes>

¹⁰ Les données proviennent du portrait thématique sur l'immigration produit par la Ville de Montréal et consultable à l'adresse suivante : <https://donnees.montreal.ca/dataset/portrait-thematique-sur-l-immigration>

2. Les préoccupations de la Ville de Montréal

Si la Ville de Montréal adhère à certaines des orientations proposées par le gouvernement du Québec pour la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, d'autres suscitent certaines préoccupations. Ces dernières s'ancrent par ailleurs dans un contexte où les décisions gouvernementales récentes, tant provinciales que fédérales, témoignent de la volonté de mieux contrôler les flux migratoires : réduction des seuils d'immigration permanente, limitation des permis temporaires, resserrement des conditions d'accès à l'asile. Ces décisions, bien qu'elles répondent à des objectifs de priorisation de l'immigration économique, comportent le risque de marginaliser les dimensions humanitaires de l'immigration. En misant principalement sur une immigration économique très ciblée, l'on risque de compromettre l'accueil et l'intégration des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes à statut précaire et les personnes en demande d'asile. Pour la Ville de Montréal, ces tendances soulèvent des inquiétudes quant à leurs impacts sur la vitalité économique et démographique de la métropole, sur l'inclusion et le sentiment d'appartenance des personnes immigrantes et sur la cohésion sociale.

Historiquement, en matière de politiques d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, la Ville de Montréal a défendu une approche fondée sur le respect des droits humains, la reconnaissance des parcours d'immigration variés et l'inclusion de toutes les personnes immigrantes, quel que soit leur statut. Elle a ainsi réitéré, lors des consultations précédentes, l'importance de reconnaître les municipalités comme des acteurs clés de la réussite migratoire, de renforcer la collaboration intergouvernementale et d'outiller les acteurs locaux pour répondre aux besoins des personnes immigrantes, notamment les plus vulnérables.

Dans le cadre de cette nouvelle planification, trois enjeux préoccupent particulièrement Montréal : la vitalité économique et démographique, la précarisation des statuts d'immigration et le manque de clarté et de précisions sur les moyens d'atteindre les objectifs visés par la planification.

2.1 La vitalité économique et démographique

La réduction des seuils d'immigration, tant permanente que temporaire, pourrait avoir des effets significatifs sur le dynamisme économique et démographique de Montréal. Une telle diminution risque d'entraîner une baisse du poids relatif des personnes en âge de travailler au sein de la population totale, une baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, une réduction du taux d'activité et une perte de compétitivité pour les entreprises. Les impacts pourraient être d'autant plus importants que le gouvernement a mis fin, l'automne dernier, aux subventions aux entreprises pour le recrutement international, sauf pour quelques secteurs jugés stratégiques.

En 2025, l'agglomération de Montréal fait face à une pénurie de main-d'œuvre qui touche de nombreux secteurs d'importance, dont ceux des services directs à la population, de la santé, de la construction, de la transformation alimentaire, de la vente au détail, des services, des technologies de l'information, en passant par les sciences naturelles et appliquées. Les personnes immigrantes jouent également, comme mentionné précédemment, un rôle moteur dans l'entrepreneuriat au Québec : 27,2 % d'entre elles expriment une intention d'entreprendre, contre seulement 14,0 % chez les personnes nées au Québec¹¹.

Enfin, Montréal est un pôle d'attraction majeur pour les étudiantes et les étudiants internationaux. En rappel, Montréal rassemble respectivement 73 % et 72 % des inscriptions universitaires et collégiales internationales du Québec¹². Ces étudiantes et étudiants constituent un vivier stratégique pour l'économie du savoir et pour la relève qualifiée. Une réduction des admissions ou un resserrement des conditions d'accueil pourrait compromettre la viabilité de plusieurs programmes d'enseignement supérieur et nuire à la capacité de la métropole à attirer et à retenir les talents.

Dans ce contexte, une immigration soutenue, diversifiée et bien encadrée demeure essentielle pour assurer la prospérité économique de Montréal et, par extension, celle de l'ensemble du Québec.

2.2 La précarisation des statuts d'immigration

Certaines des orientations proposées risquent d'accentuer la précarité des personnes immigrantes, en particulier celles à statut temporaire ou en situation d'attente. Le manque de prévisibilité et les barrières quant à l'accès à la résidence permanente, de même que l'incertitude entourant certains programmes en transition (par exemple, le Programme de l'expérience québécoise), contribuent à fragiliser les parcours d'immigration. Or, cette précarisation a des effets directs sur la réunification familiale, l'accès aux services gouvernementaux, la prestation de services par les organismes communautaires, ainsi que les chances d'intégration sociale et économique de ces personnes.

En effet, les impacts de la précarité en matière d'immigration sont bien documentés. Sur le plan psychologique, les personnes à statut précaire présentent des niveaux de stress et d'anxiété plus élevés, en raison de l'incertitude constante, de la peur de l'expulsion et de l'isolement social. Une étude de Statistique Canada¹³ a d'ailleurs démontré que les personnes réfugiées et les personnes immigrantes récentes sont significativement moins susceptibles de déclarer une bonne santé mentale comparativement aux personnes nées au Canada, en particulier lorsqu'elles n'ont pas accès à des services de consultation psychologique adaptés.

Sur le plan social, la précarité limite l'accès aux soins, à l'éducation, au logement et à la francisation. À Montréal, les personnes immigrantes à statut temporaire ou sans statut doivent

¹¹ Voir l'édition 2024 de l'Indice entrepreneurial québécois : <https://indiceentrepreneurialqc.com/rapports/indice-2024/>.

¹² Données concernant les inscriptions pour l'année 2019-2020 dans la région administrative de Montréal. Source : ministère de l'Enseignement supérieur, [Les étudiants internationaux à l'enseignement supérieur : Portrait statistique](#), 2021, pp. 23 et 10.

¹³ Statistique Canada, [Rapports sur la santé : L'accès aux services de consultation en santé mentale par les immigrants et réfugiés au Canada](#), de Edward Ng et Haozhen Zhang, 2021.

souvent composer avec des obstacles systémiques : refus de soins en raison de la non-reconnaissance du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), discriminations en emploi et en logement¹⁴, ou encore dépendance à un employeur unique dans le cas des permis de travail fermés.

Sur le plan économique, cette instabilité et l'accès limité en matière de services d'employabilité freinent l'insertion socio-professionnelle des personnes immigrantes et les empêchent de planifier leur avenir ou de s'investir dans leur communauté. Elle limite également leur potentiel entrepreneurial et leur contribution à la croissance économique.

En somme, la précarisation des statuts d'immigration nuit à la fois aux personnes concernées et à la société québécoise. Dans ce contexte, la Ville réitère l'importance d'une approche inclusive et prévisible, qui reconnaît la diversité des parcours d'immigration et qui offre des voies claires, sécurisantes et équitables vers l'établissement durable ainsi que des services en mesure de répondre aux divers besoins différenciés.

¹⁴ Consulter la lettre d'opinion de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) intitulée « Reconnaître l'apport des migrant.e.s et lever les obstacles qui se dressent devant eux », publiée dans Le Devoir le 19 décembre 2024 et consultable à l'adresse suivante : <https://tcri.qc.ca/2024/12/reconnaitre-lapport-des-migrant-e-s-et-lever-les-obstacles-qui-se-dressent-devant-eux/>

2.3. Le manque de clarté et de précisions sur les moyens

La Ville de Montréal souhaite souligner l'importance d'une planification de l'immigration fondée sur des paramètres clairs, cohérents et accompagnés de moyens adaptés. Certains éléments centraux aux orientations actuellement soumises à la consultation mériteraient d'être davantage précisés afin d'en faciliter l'interprétation et la mise en œuvre.

Par exemple, le recours au concept de « capacité d'accueil » peut contribuer à renforcer la polarisation des discours publics et à faire des personnes immigrantes les boucs émissaires de problèmes structurels plus larges. Il est donc essentiel de l'aborder avec prudence et de manière critique, afin d'éviter qu'il ne serve à légitimer des récits simplificateurs ou discriminants envers les personnes immigrantes. De même, les cibles ambitieuses en matière de francisation nécessitent la précision des moyens supplémentaires qui seront déployés pour les honorer, dans un contexte où les moyens actuels sont déjà jugés insuffisants. Une meilleure lisibilité des voies d'accès à la résidence permanente pour les personnes déjà présentes sur le territoire, qu'il s'agisse de personnes diplômées étrangères, de travailleuses et travailleurs temporaires ou de personnes en demande d'asile, permettrait également de renforcer la prévisibilité du système et de soutenir les efforts d'intégration de ces personnes.

Enfin, la Ville de Montréal juge qu'il serait opportun d'intégrer à la planification pluriannuelle de l'immigration une réflexion et des moyens relatifs spécifiquement à la régionalisation de l'immigration, à la reconnaissance des diplômes et des compétences et à l'offre adéquate de services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

Face à ces enjeux, la Ville de Montréal appelle à une planification de l'immigration plus inclusive, transparente et adaptée aux réalités locales et régionales et aux besoins des personnes immigrantes. Elle réitère l'importance d'une gouvernance partagée, d'une reconnaissance du rôle stratégique de la métropole et d'un engagement clair envers les principes d'équité, de diversité et de solidarité.

3. Les recommandations

Dans sa planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, le gouvernement du Québec propose de réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes (immigration temporaire) et de diminuer de manière importante les cibles annuelles pour les personnes immigrantes permanentes (immigration permanente). L'immigration économique occuperait aussi une proportion de 60 % des admissions permanentes.

Le gouvernement soutient également vouloir favoriser, avec sa planification, une immigration permanente francophone, envisageant une proportion de plus de 75 % de personnes ayant une connaissance du français, et constituée majoritairement de personnes déjà présentes au Québec. Ces orientations du gouvernement du Québec imposent, par conséquent, une diminution importante à la fois des cibles en matière de regroupement familial et d'immigration humanitaire (personnes réfugiées reconnues sur place et sélectionnées de l'étranger).

À la lumière de ce qui est proposé, la Ville de Montréal formule des recommandations pour s'assurer de la vitalité économique et démographique du Québec et de la métropole, tout en se donnant les moyens d'accueillir les personnes nouvellement arrivées de manière digne et inclusive pour favoriser leur intégration à la société québécoise.

3.1 Immigration permanente

3.1.1 La question des cibles

Dans sa planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029, le gouvernement québécois propose trois scénarios de diminution significative du volume de l'immigration. L'un des principaux arguments invoqués par le gouvernement pour réduire ainsi ses cibles d'admission permanentes et temporaires est le fait de respecter la capacité d'accueil du Québec. Or, dans son document de consultation, le gouvernement du Québec convient qu'il n'existe pas, pour le moment, de méthode scientifique pour déterminer ce à quoi fait référence ce terme de « capacité d'accueil »¹⁵.

Ces scénarios de baisse contrastent avec des études récentes, notamment des études commandées par le gouvernement en préparation de sa planification pluriannuelle. Dans l'étude qu'il a soumise au gouvernement, le professeur Pierre-Carl Michaud, titulaire de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal, soulignait que « le niveau projeté d'immigration permanente avec les cibles actuelles mènera vers une diminution du taux d'activité, ce qui représente un enjeu du point de vue économique ». Pour lui, « un volume d'immigration permanente de 70 000, peu importe la provenance, est susceptible de maintenir le taux d'activité à un niveau relativement constant dans les décennies à venir ».

¹⁵ À la page 41 du document de consultation, il est indiqué que : « le concept de capacité d'accueil devrait être interprété avec prudence puisqu'il renvoie à des notions tant quantitatives (par exemple, le besoin en logement et les emplois disponibles) que qualitatives (le sentiment d'appartenance, la présence de milieux inclusifs, la cohésion sociale, etc.), et qu'il n'existe pas de méthode scientifique pour la déterminer ».

L'Institut du Québec a quant à lui « simulé différents scénarios d'immigration permanente et temporaire permettant d'atteindre un rythme de croissance optimal de la population active ». Il recommandait « d'adopter initialement un seuil plus élevé d'immigration permanente (de 60 000 à 90 000), avec une réduction progressive vers 60 000 », et ce, afin de permettre aux personnes déjà détentrices d'un statut temporaire d'accéder à la résidence permanente. Plus généralement, l'Institut du Québec suggérait de fonder l'établissement des « seuils d'immigration permanente et temporaire en fonction d'un rythme de croissance optimal de la population active, en s'appuyant sur les capacités d'absorption du marché du travail et de la livraison de services publics ».

La Ville de Montréal, pour sa part, prône de la flexibilité dans la détermination des cibles d'immigration et le maintien des cibles, plutôt qu'une diminution de celles-ci. Afin de prendre en compte à la fois les défis démographiques et économiques, et afin de permettre plus de flexibilité dans la planification de l'immigration et de maintenir le poids démographique du Québec au sein du Canada, la Ville de Montréal suggère, en cohérence avec ses positionnements antérieurs, de maintenir, pour la période 2026-2029, des cibles élevées. Le maintien des cibles contribuerait par ailleurs à réduire l'arriéré des personnes déjà détentrices d'un certificat de sélection du Québec (CSQ) qui sont en attente de la résidence permanente, ce qui aurait pour effet corollaire de réduire les délais d'accession à la résidence permanente. Même si l'on convient que l'immigration ne peut à elle seule résoudre les problèmes de pénuries de main-d'œuvre, elle n'en demeure pas moins essentielle pour soutenir la croissance démographique et économique, et pour permettre aux entreprises québécoises et montréalaises d'innover et de demeurer compétitives. En somme, le maintien des niveaux d'immigration assure un renouvellement démographique qui soutient les investissements dans les services publics et le logement.

Dans son cahier de consultation, le gouvernement québécois a manifesté le souhait de recevoir des suggestions d'indicateurs pour guider l'action gouvernementale en matière d'immigration. La Ville de Montréal est d'avis que la détermination des seuils d'admissions de personnes résidentes permanentes et temporaires en termes de proportion¹⁶ devrait être le point de départ à partir duquel des indicateurs pourront ensuite être définis. D'ailleurs, en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains de 1991*, communément appelé l'Accord Canada-Québec, la province peut recevoir un pourcentage du total des personnes immigrantes au Canada équivalent à son poids démographique au sein du Canada et ce seuil peut être dépassé jusqu'à 5 % si nécessaire pour maintenir son poids démographique. C'est donc dire qu'en vertu de cet accord, le calcul des admissions se fait selon une valeur proportionnelle et que le Québec aurait tout intérêt à utiliser la proportion pour déterminer son volume d'immigration.

Proposer des cibles d'immigration permanente et temporaire exprimées en pourcentage du poids relatif au sein de la population (plutôt qu'en nombres absolus) permet, entre autres, une gestion et une planification plus agile et réactive des services publics nécessaires à leur accueil et

¹⁶ Il est à noter que dans son cahier de consultation à la section 3 sur la comparaison entre le Québec et certains pays de l'OCDE, le gouvernement présente des graphiques en proportion (graphiques 5, 6 et 7). L'unité de mesure qui est généralement utilisée pour la comparaison entre les pays est effectivement la proportion de personnes immigrantes dans la population. Toutefois, il importe de signaler les limites de ce type de comparaison, car pour certains pays, comme la France, l'immigration permanente est essentiellement le fait du regroupement familial et de l'asile, et non d'une immigration économique sélectionnée, comme c'est le cas au Québec, par exemple.

intégration (francisation, employabilité, santé, éducation et logement). Utiliser une proportion faciliterait les négociations intergouvernementales et une meilleure coordination entre les paliers gouvernementaux provincial et fédéral. L'utilisation d'une proportion claire permettrait d'établir un cadre de référence partagé entre les deux paliers de gouvernement, de réduire les ambiguïtés et les interprétations divergentes sur les responsabilités et les attentes en matière d'accueil, de renforcer la légitimité des demandes du gouvernement du Québec, en plus de faciliter la coordination des plans pluriannuels entre les deux paliers de gouvernement. L'utilisation d'une proportion renforce la légitimité des décisions gouvernementales puisqu'elle commande une approche à la fois plus rationnelle et dynamique. En effet, les chiffres absolus peuvent être facilement instrumentalisés, donnant lieu à une polarisation du débat public autour des questions liées à l'immigration. Avec l'utilisation d'un pourcentage, le discours devient plus nuancé. Bref, l'approche proportionnelle permet de reformuler les enjeux en termes de vision sociétale plutôt qu'en simples quotas.

Ainsi, la Ville de Montréal invite le gouvernement du Québec à maintenir les cibles actuelles et à considérer une approche plus visionnaire pour la détermination des seuils d'immigration, à savoir, la fixation d'une cible en proportion pour l'immigration permanente et temporaire.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec maintienne les cibles actuelles d'immigration pour la période 2026-2029.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec opte, dans sa planification de l'immigration, pour une cible en proportion (pourcentage) de la population québécoise plutôt qu'en chiffres absolus.

3.1.2 La question des programmes

Au-delà des cibles, et toujours en matière d'immigration permanente, le gouvernement du Québec semble vouloir essentiellement miser sur son nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) pour les admissions permanentes.

Le 5 juillet dernier, le gouvernement rendait public le détail du PSTQ dont l'objectif serait de mieux répondre aux besoins du marché du travail, surtout à l'extérieur de la région métropolitaine, et de favoriser une intégration dite durable.

Ce nouveau programme, qui remplace le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), introduit une approche en deux étapes (déclaration d'intérêt suivie d'une invitation à présenter une demande) et se décline en quatre volets selon le profil des personnes candidates. Comparativement au PRTQ, le PSTQ présente des critères de sélection plus ciblés, notamment des seuils de points plus élevés et une exigence accrue en matière de maîtrise du français, particulièrement à l'oral et à l'écrit pour certains volets. Il accorde également une priorité aux personnes déjà établies au Québec, possédant une expérience locale ou un diplôme québécois,

et œuvrant dans des secteurs en pénurie ou réglementés, avec une bonification du pointage pour les personnes ayant résidé, travaillé ou étudié à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La Ville de Montréal souhaite toutefois souligner certaines préoccupations liées à cette nouvelle orientation. Le PSTQ favorise les candidatures hors Montréal, ce qui pourrait limiter les opportunités pour les personnes immigrantes bien intégrées dans la métropole et réduire l'accès à des talents essentiels pour les employeurs montréalais. De même, en ciblant principalement les professions en pénurie ou réglementées, le PSTQ pourrait rendre plus difficile l'accès à la résidence permanente pour des personnes qualifiées dans des domaines moins valorisés par ce programme. Enfin, le processus en deux étapes, bien que structurant, pourrait engendrer des périodes d'attente et d'incertitude pour les personnes déjà présentes au Québec, notamment celles ayant entamé des démarches dans le cadre du PRTQ. D'éventuelles suspensions temporaires de l'un au l'autre des volets du programme, liées aux quotas par volet, pourraient également ralentir l'accès à la résidence permanente.

Le PSTQ représente assurément une nouvelle avenue pour permettre une meilleure adéquation avec le marché du travail québécois en ciblant des profils spécifiques selon les besoins économiques du Québec, en permettant de sélectionner des candidatures en fonction des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs spécifiques, et en optimisant l'impact économique de l'immigration. Toutefois, la Ville de Montréal estime qu'il serait souhaitable que ce programme s'inscrive dans une stratégie plus large, incluant des voies complémentaires vers la résidence permanente. Une approche plus diversifiée, plus souple et mieux répartie sur le territoire québécois, incluant Montréal, contribuerait à soutenir la croissance économique, à maintenir l'attractivité du Québec pour les talents internationaux et à favoriser une installation durable des personnes déjà établies.

Dans ce contexte, la suspension du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), en vigueur jusqu'au 30 novembre 2025, constitue une perte d'autant plus significative pour les personnes diplômées au Québec et les travailleuses et travailleurs temporaires, ainsi qu'une opportunité de recrutement manquée pour les entreprises québécoises. Le PEQ permettait aux personnes diplômées et aux personnes travailleuses temporaires d'accéder rapidement à la résidence permanente. Il s'agissait d'une voie d'accès privilégiée. La suspension de ce programme prive le Québec, et Montréal, d'une intégration rapide de talents déjà établis sur le territoire, formés localement et déjà en emploi. Le PEQ se doit donc d'être maintenu et d'être pensé en complémentarité avec le PSTQ.

Par ailleurs, le document de consultation fait mention de la fin, au 1^{er} janvier 2026, de 3 programmes pilotes d'immigration permanente visant la sélection de travailleuses et de travailleurs qualifiés qui répondent à des besoins précis en main-d'œuvre au Québec. D'autres programmes de la sorte pourraient être envisagés dans le futur, comme des programmes d'immigration permanente sectoriels en fonction des pénuries de main-d'œuvre dans l'ensemble des régions du Québec, y compris Montréal, et ce, afin de limiter les impacts sur l'économie québécoise.

Considérant les critères du PSTQ et le besoin de tirer profit des talents déjà établis au Québec en favorisant le passage d'un statut temporaire à un statut permanent, la Ville de Montréal invite

le gouvernement à se distancier d'une approche de sélection économique trop restrictive qui pourrait entraîner des difficultés de rétention, voire de recrutement, pour le Québec, à imaginer d'autres voies d'accès à la résidence permanente et à maintenir le PEQ, en priorisant le traitement des demandes déjà soumises dans le cadre de ce programme et en maintenant les admissions en continu.

Recommandation 3

Envisager, dans le cadre de programmes pilotes, d'autres voies d'accès que le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) pour l'accès à la résidence permanente.

Recommandation 4

Maintenir en continu les admissions dans les deux volets (diplômés et travailleurs temporaires) du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) afin de faciliter le passage d'un statut d'immigration temporaire à un statut permanent.

3.2 Immigration temporaire

Au cours des dernières années, les gouvernements fédéral et provincial ont largement mis sur la main-d'œuvre étrangère pour soutenir l'économie et répondre aux besoins dans des secteurs clés comme l'agriculture, la santé et la construction. Toutefois, depuis 2024, des mesures ont été prises¹⁷ pour freiner la croissance du nombre de résidents non permanents, une tendance appelée à se renforcer dans la planification 2026-2029 du gouvernement du Québec.

Ces décisions entraînent des répercussions importantes pour les employeurs, notamment à Montréal. L'Institut du Québec souligne que la réduction de l'immigration temporaire prévue dans la Planification pluriannuelle 2026-2029 du gouvernement pourrait aggraver les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs peu attractifs pour les travailleurs locaux, et affecter la capacité de prestation de services publics¹⁸. Le moratoire imposé depuis septembre 2024 sur l'embauche de travailleuses et travailleurs étrangers à bas salaire¹⁹ dans la région de Montréal, étendu à Laval en mars 2025, illustre cette volonté de favoriser l'embauche locale. Or, cette mesure touche durement des secteurs comme l'hôtellerie, l'entretien, le commerce de détail ou la fabrication, où

¹⁷ Le gouvernement du Canada a annoncé en mars 2024 sa volonté de réduire à 5 % de la population canadienne le nombre de personnes détentrices de statut de résidence temporaire. Diverses mesures ont été prises depuis pour limiter le nombre de permis d'études et de travail émis.

¹⁸ Consulter l'étude préparée par l'Institut du Québec dans le cadre de cette consultation à l'adresse suivante : <https://institutduquebec.ca/content/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec/idq-202506-immigration1.pdf>

¹⁹ Il est à noter que le seuil salarial médian, qui permet de déterminer si un emploi est considéré comme à bas ou à haut niveau de salaire et qui est utilisé dans le Programme des travailleurs étrangers temporaire (PTET), était au Québec au moment de l'entrée en vigueur du moratoire de 32,96 \$ / heure. Depuis le 27 juin 2025, le nouveau seuil est fixé à 34,62 \$ / heure au Québec, soit une augmentation de 5 %. Cela aura assurément une incidence sur le recrutement et aussi sur les demandes de renouvellement de permis de travail qui ne pourront aboutir.

la main-d'œuvre locale est insuffisante, menaçant la compétitivité des entreprises de la métropole, particulièrement des PME.

Par ailleurs, le projet de loi 74, sanctionné en décembre 2024, encadre l'arrivée des étudiants internationaux au Québec. Suivi d'un [décret](#) en février 2025 réduisant de 20 % le nombre de demandes de sélection temporaire pour études autorisé jusqu'en février 2026 par rapport ; à l'année précédente, cette réforme a déjà entraîné une baisse notable des admissions dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec. Or, ces institutions font face à une concurrence internationale féroce pour l'attraction des talents, et misent sur les étudiantes et étudiants internationaux pour contribuer à leur financement, ainsi qu'à leur vitalité académique et de recherche. Pour Montréal, ville de savoir et d'innovation, la richesse de cette population étudiante étrangère est indéniable. Leur admission, comme leur accès à la résidence permanente, devraient ainsi être facilités.

Ces décisions récentes qui ont des impacts concrets dans la métropole illustre l'importance de définir des cibles réalistes en matière d'immigration temporaire qui tiennent compte des spécificités socioéconomiques et démographiques locales, tout en évitant de désavantager la région métropolitaine de Montréal.

Enfin, en matière d'immigration temporaire, il importe de souligner que les personnes à statut temporaire (aux études, en emploi ou en demande d'asile) ont souvent un accès limité aux services publics, sont plus vulnérables aux abus et risquent de perdre leur statut, surtout en cas de changements imprévus aux programmes. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage a d'ailleurs critiqué, dans son [rapport de l'automne 2024](#), le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), soulignant qu'il favorise des asymétries de pouvoir nuisibles aux droits des travailleuses et travailleurs temporaires. Il recommande l'accès, pour ces derniers, à une procédure claire d'obtention de la résidence permanente dès leur arrivée au pays, et un accès équitable aux services publics.

Or, dans sa planification 2026-2029, si le gouvernement du Québec prévoit que les personnes déjà présentes avec un statut temporaire représenteront entre 58 % et 66 % des admissions permanentes, selon les scénarios, il ne précise pas par quelles voies d'accès spécifiques cette transition de statut se fera²⁰. Plus de précisions à ce sujet améliorerait pourtant la prévisibilité et la planification du parcours d'établissement des personnes concernées, contribuant ainsi au respect des droits fondamentaux des personnes immigrantes temporaires, à la prévention d'abus et à la reconnaissance de leur contribution à la société québécoise.

Ainsi, la Ville de Montréal appuie le choix du gouvernement de diminuer l'immigration temporaire au profit de l'immigration permanente, et de miser pour ce faire sur le passage d'un statut temporaire à permanent pour les personnes déjà présentes sur le territoire.

²⁰ Il est à noter que dans son arrêté ministériel numéro 2025-005 du 11 juillet 2025, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a indiqué que la sélection des personnes étrangères « ayant déjà amorcé leur intégration à la société québécoise » serait priorisée au moyen des demandes de sélection permanentes soumises dans le cadre de l'ancien Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Or, malgré cette voie d'accès, plusieurs personnes résidentes temporaires déjà présentes sur le territoire ne pourront se qualifier et donc être admises. De même, aucune cible n'est proposée dans cet arrêté permettant d'identifier la proportion de personnes admises en vertu du PRTQ.

Elle souhaite toutefois que les demandes de résidence permanente déjà déposées soient priorisées. Elle suggère aussi que le gouvernement du Québec considère les impacts sur les économies locales, dont les besoins dans certains secteurs, et qu'il ajuste conséquemment ses scénarios de baisse, de manière progressive, en tenant compte notamment des professions en demande, des besoins de main d'œuvre des entreprises et des besoins en recherche et innovation des institutions d'enseignement.

Enfin, la Ville de Montréal considère que l'orientation sur le passage vers la résidence permanente devrait intégrer de manière explicite une ventilation des admissions par catégorie, afin d'offrir une prévisibilité aux personnes demanderesses et d'assurer l'atteinte des cibles de 58 % à 66 % d'admission établies.

Recommandation 5

Ventiler, par catégorie d'immigration, les cibles annuelles de passage de la résidence temporaire à la résidence permanente et prioriser le traitement des demandes actuellement en attente ou suspendues des personnes résidentes temporaires désirant accéder à la résidence permanente.

3.3 Regroupement familial

Le regroupement familial est un droit humain fondamental²¹ qui se doit d'être respecté, peu importe les considérations administratives ou politiques.

Il est à noter que le gouvernement fédéral ne fixe pas de cibles pour le regroupement familial²², car il considère comme essentielle la réunification des familles. Contrairement au Canada, le Québec fixe des quotas pour cette catégorie d'immigration. Le 9 juillet 2025, le gouvernement du Québec a suspendu temporairement, jusqu'au 25 juin 2026, le traitement des demandes de parrainage de membres de la famille, dont les conjointes et les conjoints, les épouses et les époux, les partenaires conjugaux et les enfants à charge de 18 ans ou plus. En effet, lors de la dernière planification pluriannuelle de l'immigration, le gouvernement québécois avait établi à 13 000 le nombre de demandes pouvant être traitées entre juin 2024 et juin 2026. Cette limite ayant été atteinte, un moratoire a été mis en place.

Par ailleurs, les quotas aggravent les délais de traitement, créant un engorgement des demandes en attente et accentuant les délais de réunification des familles. À titre d'exemple, au moment de la suspension du traitement des demandes de parrainage le 9 juillet 2025, les délais moyens de traitement allaient jusqu'à 37 mois pour les personnes souhaitant s'établir au Québec alors que pour les personnes s'établissant ailleurs au Canada, ces délais étaient d'en moyenne 11 mois. Les séparations prolongées, souvent durant plusieurs années, retardent les projets de vie et

²¹ En droit international, la famille est reconnue comme étant l'unité de base de la société et plusieurs textes, comme la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, adoptée le 19 septembre 2016, encouragent les États à faciliter le regroupement familial.

²² Il est à noter que le regroupement familial inclut aussi les proches et membres de la famille des personnes protégées (dont les personnes réfugiées), même si les critères et la procédure d'admission diffèrent. Ainsi, le terme « regroupement familial » réfère à la fois au parrainage et à la réunification.

engendrent des souffrances humaines inutiles, en plus d'avoir des effets psychologiques et sociaux néfastes sur les personnes concernées.

Il importe pourtant de rappeler que les personnes parrainées ne sont pas un fardeau économique pour le Québec puisque les personnes répondantes assument les coûts d'installation, de logement et d'intégration. Le soutien familial dont bénéficient les personnes parrainées favorise leur intégration²³, en français, de même que leur insertion en emploi, ce qui stimule l'économie et assure une adaptation culturelle et sociale plus rapide de ces personnes nouvellement arrivées.

La Ville de Montréal soutient que le regroupement familial ne devrait pas être traité comme l'immigration économique et invite le gouvernement du Québec à revoir ses cibles à la hausse. Il y aurait présentement 43 500 dossiers en attente dans la catégorie du regroupement familial, ce qui signifie que les cibles proposées par le gouvernement québécois auraient pour effet d'allonger les délais de traitement des demandes qui seraient alors de 4 à 8 ans, selon les scénarios proposés²⁴. Des cibles aussi basses provoqueront assurément des drames humains pouvant inciter les familles à quitter le Québec. Le processus de traitement des demandes de parrainage devrait également être harmonisé entre les deux paliers de gouvernement pour éviter non seulement les doubles délais, mais aussi les retours de dossiers non traités lorsque les quotas du Québec sont atteints. L'objectif recherché par le gouvernement en établissant ses cibles en matière de regroupement familial devrait être de réduire à la fois l'arriéré et les délais de traitement, afin de se rapprocher des délais actuels du gouvernement fédéral qui sont de 11 mois.

Recommandation 6

Revoir à la hausse, au sein de la planification pluriannuelle 2026-2029, les cibles associées à la catégorie du regroupement familial afin d'harmoniser les délais de traitement des demandes avec le gouvernement fédéral et de réduire l'arriéré.

3.4 Accueil et intégration

3.4.1 Rôle des municipalités

Depuis les années 1990, les municipalités et les organismes communautaires collaborent étroitement avec le gouvernement québécois pour offrir des services essentiels à l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Les municipalités jouent un rôle de plus en plus important dans l'accueil et l'accompagnement des personnes immigrantes, notamment en

²³ Dans son évaluation du Programme de regroupement familial (2024), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) soulignait, à partir de données probantes, que les liens sociaux et familiaux dont bénéficient les personnes parrainées facilitent leur intégration en leur permettant une meilleure adaptation culturelle, un accès plus rapide aux services et une participation accrue à la vie économique et sociale. Le document peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/organisation/rapports-statistiques/evaluations/family-reunification_fr.pdf

²⁴ Consulter à ce sujet l'article du quotidien Le Devoir intitulé « Plus de 142 000 personnes attendent leur résidence permanente au Québec » paru le 7 août 2025 et accessible à l'adresse suivante : <https://www.ledevoir.com/societe/907762/plus-142-000-personnes-attendent-residence-permanente-quebec>

mettant en place des politiques et des programmes pour favoriser la cohésion sociale et l'établissement durable des personnes immigrantes au sein de leurs communautés.

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités sont amenées à agir comme des leaders territoriaux jouant un rôle clé dans la concertation des partenaires et la coordination des initiatives qui contribuent à l'accueil et à l'accompagnement des personnes immigrantes.

La reconnaissance du rôle des municipalités passe par la prise en compte des réalités locales spécifiques et des besoins différenciés, notamment en matière de main-d'œuvre. Cette reconnaissance passe aussi par une autonomie de moyens, essentielle à l'action publique locale, qui se doit d'être au diapason des populations accueillies. La planification de l'immigration représente une occasion de collaboration unique entre le gouvernement québécois et les municipalités pour identifier des pistes d'amélioration aux partenariats financiers entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et les municipalités.

Elles ont d'ailleurs insisté à plusieurs reprises sur le besoin d'une plus grande liberté dans la gestion des ententes avec le MIFI et une simplification administrative de la gestion des programmes, tels que le Programme d'appui aux collectivités (PAC).

Par ailleurs, bien que le Programme d'appui aux collectivités (PAC) joue un rôle important dans la promotion de l'inclusion des personnes immigrantes, certaines de ses balises mériteraient d'être réévaluées. Les critères d'admissibilité des activités sont parfois trop rigides, excluant des initiatives pertinentes, mais informelles, ou encore non explicitement interculturelles. De plus, la focalisation sur des groupes spécifiques peut laisser de côté, voire exclure, d'autres populations marginalisées, comme les personnes en demande d'asile ou encore les personnes à statut précaire. Enfin, les exigences administratives élevées peuvent freiner la participation des petits organismes communautaires qui jouent pourtant un rôle clé dans l'inclusion locale.

L'équité d'accès et la représentativité des besoins locaux devraient être au cœur du déploiement de ce programme. En assouplissant les critères d'admissibilité et en élargissant les populations visées, le programme pourrait mieux refléter la diversité des réalités communautaires et permettre à un plus grand nombre d'initiatives de contribuer à l'inclusion sociale des personnes immigrantes. Cela favoriserait une approche plus inclusive, plus souple et mieux adaptée aux dynamiques locales.

Conséquemment, la Ville de Montréal réitère l'importance de reconnaître l'expertise et le rôle des municipalités dans l'accueil des personnes nouvellement arrivées sur leur territoire. Elle souligne également la nécessité de leur accorder une plus grande autonomie ainsi que des leviers financiers accrus, tout en appelant à une révision du cadre de gestion et des critères du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

Recommandation 7

Reconnaître l'expertise et le rôle des municipalités en matière de cohésion sociale ainsi que d'attraction, d'accueil et d'accompagnement des personnes immigrantes et bonifier les leviers financiers pour accueillir et accompagner les personnes immigrantes, peu importe leur statut.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Québec accorde aux municipalités une plus grande autonomie dans la gestion du Programme d'appui aux collectivités (PAC), incluant la responsabilité du budget et l'approbation des projets, et ce, afin de simplifier les processus décisionnels, de réduire le dédoublement des pratiques et d'accélérer la mise en œuvre des initiatives, tout en élargissant les activités admissibles.

3.4.2 Offre de services gouvernementale et soutien aux organismes communautaires

L'accès aux services publics constitue un pilier fondamental pour assurer une intégration équitable et durable des personnes immigrantes. Pourtant, de nombreuses personnes en situation de précarité, notamment les demandeurs d'asile, les personnes à statut précaire ou sans statut, rencontrent encore d'importants obstacles. L'absence de couverture médicale, l'inadmissibilité à certains programmes d'aide à l'emploi, la méconnaissance des droits, la peur d'être dénoncé aux autorités ou encore le manque de services adaptés à leur statut d'immigration compromettent leur accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la francisation et, ultimement, à leur pleine participation citoyenne. Les femmes immigrantes sont particulièrement touchées, cumulant des défis liés au genre, au rôle familial et à l'isolement social.

Au cours de la dernière année, le gouvernement québécois a évoqué, à plusieurs reprises, l'idée de limiter davantage l'accès à certains services pour les personnes immigrantes temporaires et pour les personnes en demande d'asile, en particulier en lien avec la demande faite au gouvernement fédéral de limiter leur nombre sur le territoire québécois. Parmi les restrictions envisagées, mais non retenues jusqu'à maintenant : le versement de l'aide de dernier recours, l'accès aux soins de santé et à l'aide au logement pour les personnes en demande d'asile.

Parallèlement, le gouvernement du Québec a, en 2018, tenté d'exclure l'accès aux garderies subventionnées (CPE) pour les personnes en demande d'asile. Cette mesure d'exclusion fait présentement l'objet d'une contestation judiciaire devant la Cour suprême. Plus récemment, le 9 juillet 2025, une directive du ministère de la Famille a été transmise aux directions des CPE afin de leur rappeler que les enfants de parents détenant un permis de travail ouvert ne sont pas admissibles à la contribution réduite de 9,35 \$ par jour. Le 25 juillet 2025, le ministère a fait volte-face en demandant aux directions de CPE de ne pas mettre fin aux ententes pour les enfants ayant déjà une place et il entend analyser la situation.

En matière d'employabilité, il est à noter que depuis le 1^{er} février 2025, la majorité des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires (TET) ne sont plus admissibles aux services publics d'aide à l'emploi offerts par Services Québec, ce qui inclut les services d'accompagnement, les programmes de formation et les services de placement. Pour leur part, les personnes en demande d'asile ne sont généralement pas admissibles à ces programmes de formation. Ces restrictions de services, auxquelles s'ajoutent des restrictions en matière de francisation qui seront évoquées plus tard, ont non seulement des impacts significatifs sur l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et en demande d'asile, mais elles

créent une pression encore plus importante sur les organismes communautaires et les institutions qui offrent des services directs à ces populations.

Il est à noter que les personnes immigrantes temporaires, y compris les personnes en demande d'asile, ont souvent des revenus faibles, voire instables, ce qui limite leur capacité à accéder à un logement adéquat. De même, les personnes qui ne sont ni citoyennes ni résidentes permanentes sont généralement exclues des programmes de logement subventionné de la Société d'habitation du Québec (SHQ). La crise du logement au Québec, marquée par une pénurie généralisée de logements abordables et de logements sociaux, impacte par ailleurs davantage les personnes migrantes à statut précaire qui font face à des barrières administratives et qui ont du mal à faire valoir leurs droits²⁵.

Dans ce contexte, il devient impératif de garantir un accès effectif aux services, quel que soit le statut d'immigration, et d'adapter l'offre de services gouvernementale aux réalités migratoires actuelles, en tenant compte de la diversité des statuts et des parcours. Cela suppose de lever les barrières administratives, de renforcer la coordination intersectorielle, d'améliorer la reconnaissance des diplômes et des compétences, et de faciliter l'accès aux professions réglementées, particulièrement dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Cela nécessite aussi d'accroître les investissements afin de favoriser une intégration rapide, équitable et durable.

Recommandation 9

Assurer l'accès aux services gouvernementaux, particulièrement en matière d'employabilité et de santé et services sociaux, pour les personnes en demande d'asile, les personnes à statut précaire et sans statut.

Recommandation 10

Accroître les investissements en éducation, en santé et services sociaux, et dans le logement hors marché, et ce, afin d'accueillir dignement et adéquatement les personnes immigrantes qui arrivent sur le territoire.

Les organismes communautaires jouent également un rôle central dans l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes immigrantes, en particulier celles vivant des situations de grande précarité. Présents dans les quartiers, ils offrent un soutien de proximité, culturellement adapté, qui répond à une diversité de besoins allant de l'orientation vers les services à l'accompagnement psychosocial, en passant par le soutien juridique et administratif. Toutefois, ces organismes sont confrontés à une pression croissante. La complexification des parcours migratoires, la diversification des statuts et l'alourdissement des procédures administratives, comme la validation des profils auprès du ministère, génèrent des délais, de la

²⁵ Consulter le document produit par le Réseau québécois des OSBL d'habitation sur « L'accès au logement social des personnes réfugiées ou au statut migratoire précaire » à l'adresse suivante : <https://rqoh.com/laccés-au-logement-social-des-personnes-refugiees-ou-au-statut-migratoire-precaire/>

confusion et parfois une perte de financement. Les ressources limitées dont ils disposent les placent dans une position précaire en contexte d'augmentation des besoins.

Face à cette réalité, il est urgent d'assurer aux organismes communautaires un financement stable, prévisible et à la hauteur des responsabilités qu'ils assument. Si la Ville de Montréal, à travers son programme financier « Montréal pour toutes et tous, sans égard au statut », soutient plusieurs de ces organismes, il n'en demeure pas moins que la Ville ne peut à elle seule financer l'ensemble des initiatives. Reconnaître pleinement leur rôle complémentaire aux services publics et leur donner les moyens d'agir efficacement est essentiel pour garantir un accompagnement digne, équitable et durable à toutes les personnes immigrantes.

Recommandation 11

Augmenter significativement et de manière pérenne le financement des organismes communautaires qui facilitent l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées et qui soutiennent les personnes en demande d'asile et les personnes immigrantes à statut précaire.

3.4.3 Francisation

En tant que métropole francophone des Amériques, la Ville de Montréal s'est engagée à promouvoir, valoriser et protéger la langue française. La Ville affirme cet engagement à travers une série d'actions structurées et continues issues d'un plan d'action ambitieux qu'elle a adopté et articulé autour de l'exemplarité, l'inclusion et la valorisation du français dans tous les quartiers et auprès de tous les publics. La Ville de Montréal a ainsi été l'une des premières grandes villes à adopter des encadrements relatifs à l'utilisation d'une autre langue que le français et à développer des outils pour accompagner son personnel dans sa mise en application. La création d'un Bureau de la langue française relevant de la Direction générale, une première au niveau municipal, illustre d'ailleurs l'importance accordée au dossier.

En plus de veiller à la conformité de la Ville par rapport à la Charte de la langue française, la Ville s'investit dans divers projets de valorisation de la langue, allant de la médiation culturelle auprès des personnes nouvellement arrivées, à la sensibilisation et à l'utilité du français en affaires, en passant par le soutien à des festivals mettant en valeur l'identité plurielle et francophone de la ville. Ces efforts continus, qu'elle mène en prenant appui sur un important écosystème de partenaires, démontrent la volonté claire de la Ville de Montréal de faire du français un vecteur de cohésion sociale, de participation citoyenne, de développement économique et de rayonnement culturel, en complémentarité avec les objectifs du gouvernement du Québec.

Cependant, en matière de francisation, le gouvernement du Québec a pris récemment des décisions affectant directement l'accès à l'apprentissage du français pour de nombreuses personnes nouvellement arrivées sur le territoire. Plusieurs centres d'éducation des adultes ont dû fermer des classes, notamment celles destinées aux élèves à temps partiel. Ces décisions ont également entraîné la suspension ou la précarisation de postes d'enseignement, mettant en péril la continuité des services. La Ville se réjouit du réinvestissement de 10 millions de dollars annoncé en janvier 2025 par le gouvernement destiné à certains centres de services scolaires. Toutefois, demeurent effectives à la fois la fin des allocations financières pour les personnes en demande d'asile afin qu'elles puissent suivre des cours de francisation et la fin des allocations pour les personnes désirant suivre des cours de français à temps partiel, une mesure touchant principalement les personnes immigrantes temporaires. Ainsi, plusieurs acteurs terrain estiment que les ressources dédiées demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins croissants et assurer une francisation efficace et équitable à l'échelle de la province.

Au-delà des sommes investies, il semble par ailleurs que la nature même de l'offre de services en francisation pourrait bénéficier d'une révision afin de la rendre plus simple, accessible et adaptée à la diversité des profils et des parcours migratoires. Le Commissaire à la langue française du Québec, dans son rapport annuel 2024-2025²⁶, recommande notamment au gouvernement du Québec de revoir en profondeur l'offre de francisation en milieu de travail afin de tenir compte des horaires, des niveaux linguistiques et des contextes sectoriels. Il insiste également sur l'importance de renforcer l'accompagnement offert aux employeurs, notamment par des outils simplifiés, un soutien personnalisé et des incitatifs concrets. Il invite enfin le gouvernement à porter une attention particulière aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, dont l'accès à la francisation, pourtant essentiel, est souvent limité.

De façon plus large, le Commissaire recommande une mise à jour majeure de l'offre de Francisation Québec afin d'en améliorer l'efficacité, l'efficience et l'équité. Il souligne que les activités d'apprentissage du français, particulièrement en milieu de travail, ne permettent pas à la majorité des personnes participantes de s'intégrer pleinement en français et appelle à une meilleure adaptation des services aux réalités concrètes des apprenantes et apprenants. Enfin, il insiste sur l'importance de mettre en place des mécanismes d'évaluation rigoureux pour orienter les ajustements nécessaires et assurer un pilotage plus agile et pertinent de la francisation au Québec.

²⁶ Consulter le rapport à l'adresse suivante : https://www.commissairelanguefrancaise.quebec/wp-content/uploads/2025/05/Rapport-annuel-2024-2025_CLF.pdf

La Ville de Montréal réitère que la francisation constitue un levier essentiel d'inclusion et d'intégration pour les personnes immigrantes, comme elle l'a souligné dans ses mémoires de 2016 et de 2023. Elle salue ainsi l'intention du gouvernement du Québec de rehausser la cible de francisation à 75 % des personnes nouvellement arrivées, mais souligne que cette ambition doit impérativement s'accompagner d'une clarification des ressources, des mécanismes de coordination et des moyens concrets qui seront mobilisés pour y parvenir.

De même, une augmentation des ressources en francisation est nécessaire pour assurer une offre de services cohérente, accessible et adaptée aux réalités des personnes immigrantes, tant dans les milieux communautaires que professionnels. Cela est d'autant plus important que les exigences de connaissance du français ont été rehaussées avec le PSTQ et que pour favoriser l'établissement des personnes déjà présentes sur le territoire, l'accès à la francisation s'avère central. La Ville recommande donc que le gouvernement précise les modalités de mise en œuvre de cette cible, en tenant compte des besoins différenciés des clientèles et des capacités des partenaires locaux à soutenir cet objectif, et qu'il augmente les ressources en conséquence.

Recommandation 12

Identifier explicitement, dans la planification, les ressources et les moyens supplémentaires qui seront nécessaires pour atteindre la cible minimale de 75 % en matière de francisation.

Recommandation 13

Augmenter les investissements en francisation afin d'atteindre la cible minimale fixée et de garantir une offre de services cohérente, accessible et adaptée aux besoins des personnes immigrantes, peu importe leur statut d'immigration.

Conclusion

La Ville de Montréal salue l'exercice de planification pluriannuelle de l'immigration entrepris par le gouvernement du Québec et y voit une occasion stratégique de bâtir une vision commune, inclusive et durable de l'immigration. Forte de son rôle de métropole d'accueil, Montréal réitère l'importance de maintenir des cibles ambitieuses et diversifiées, qui tiennent compte à la fois des impératifs économiques, des engagements humanitaires ainsi que des réalités et des besoins des personnes déjà présentes sur le territoire. Une immigration bien encadrée, prévisible et équitable est essentielle pour soutenir la vitalité démographique, la prospérité économique et la cohésion sociale du Québec.

Dans cette optique, la Ville propose dix recommandations concrètes pour soutenir une immigration inclusive et structurante. Elle appelle à établir les cibles d'immigration en proportion du poids démographique du Québec, à diversifier les voies d'accès à la résidence permanente, à maintenir le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et à ventiler les admissions permanentes par catégorie pour mieux accueillir les personnes à statut temporaire. Elle recommande également de rehausser les cibles liées au regroupement familial, de reconnaître pleinement le rôle des municipalités, d'accroître les investissements dans les services publics essentiels, d'élargir l'accès aux services pour les personnes à statut d'immigration précaire, de bonifier le financement des organismes communautaires, et enfin, de préciser et d'augmenter les moyens pour atteindre les cibles de francisation.

La Ville de Montréal est prête à poursuivre sa collaboration avec le gouvernement du Québec pour faire de l'immigration un véritable moteur de développement humain, économique et social. Elle souhaite que cette planification repose sur une gouvernance partagée, des données probantes et une vision à long terme capable de répondre aux défis actuels tout en respectant les principes d'équité, de solidarité et de diversité qui fondent la société québécoise.

Synthèse des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec maintienne les cibles actuelles d'immigration pour la période 2026-2029.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec opte, dans sa planification de l'immigration, pour une cible en proportion (pourcentage) de la population québécoise plutôt qu'en chiffres absolus.

Recommandation 3

Envisager, dans le cadre de programmes pilotes, d'autres voies d'accès que le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) pour l'accès à la résidence permanente.

Recommandation 4

Maintenir en continu les admissions dans les deux volets (diplômés et travailleurs temporaires) du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) afin de faciliter le passage d'un statut d'immigration temporaire à un statut permanent.

Recommandation 5

Ventiler, par catégorie d'immigration, les cibles annuelles de passage de la résidence temporaire à la résidence permanente et prioriser le traitement des demandes actuellement en attente ou suspendues des personnes résidentes désirant accéder à la résidence permanente.

Recommandation 6

Revoir à la hausse, au sein de la planification pluriannuelle 2026-2029, les cibles associées à la catégorie du regroupement familial afin d'harmoniser les délais de traitement des demandes avec le gouvernement fédéral et de réduire l'arriéré.

Recommandation 7

Reconnaître l'expertise et le rôle des municipalités en matière de cohésion sociale ainsi que d'attraction, d'accueil et d'accompagnement des personnes immigrantes et bonifier les leviers financiers pour accueillir et accompagner les personnes immigrantes, peu importe leur statut.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Québec accorde aux municipalités une plus grande autonomie dans la gestion du Programme d'appui aux collectivités (PAC), incluant la responsabilité du budget et l'approbation des projets, et ce, afin de simplifier les processus décisionnels, de réduire le dédoublement des pratiques et d'accélérer la mise en œuvre des initiatives, tout en élargissant les activités admissibles.

Recommandation 9

Assurer l'accès aux services gouvernementaux, particulièrement en matière d'employabilité et de santé et services sociaux, pour les personnes en demande d'asile, les personnes à statut précaire et sans statut.

Recommandation 10

Accroître les investissements en éducation, en santé et services sociaux, et dans le logement hors marché, et ce, afin d'accueillir dignement et adéquatement les personnes immigrantes qui arrivent sur le territoire.

Recommandation 11

Augmenter significativement et de manière pérenne le financement des organismes communautaires qui facilitent l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées et qui soutiennent les personnes en demande d'asile et les personnes immigrantes à statut précaire.

Recommandation 12

Identifier explicitement, dans la planification, les ressources et les moyens supplémentaires qui seront nécessaires pour atteindre la cible minimale de 75 % en matière de francisation.

Recommandation 13

Augmenter les investissements en francisation afin d'atteindre la cible minimale fixée et de garantir une offre de services cohérente, accessible et adaptée aux besoins des personnes immigrantes, peu importe leur statut d'immigration.